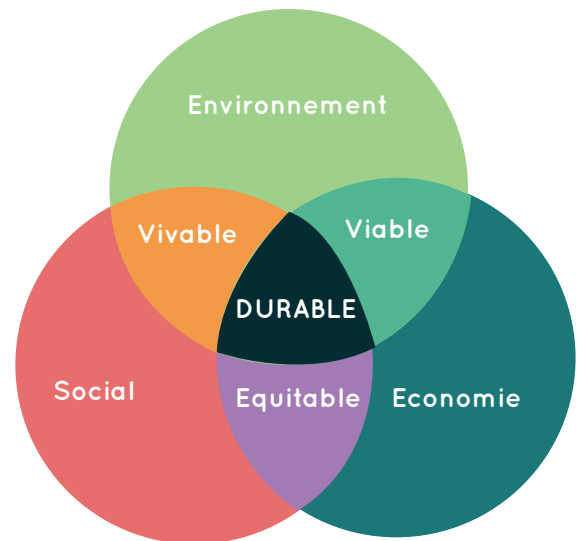


LA DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



La responsabilité sociale et environnementale des organisations c'est l'ensemble des pratiques mises en place par les individus et les organisations dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi réduire son impact sur l'environnement.

Construire une démarche responsable pour un festival amène les organisateurs et tous ses acteurs (les parties-prenantes), y compris les publics, à apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux et planétaires du développement durable.



Il s'agit d'une démarche :

- intègre
- volontaire qui engage la responsabilité - individuelle et collective - de tous les acteurs du festival dans une démarche d'amélioration environnementale et sociale,
- collective car elle se fait l'expression des désirs et des ambitions de dialoguer, d'agir et de contribuer au progrès à travers la concertation entre les acteurs,
- transparente avec un partage de l'information,
- qui prend en compte le long terme et les conséquences de nos comportements et de nos décisions,
- transversale dans le sens où elle met en cohérence les objectifs environnementaux, sociaux, économiques et culturels et invite au décloisonnement et à l'interdisciplinarité,
- favorisant la prise de conscience collective, l'information et la sensibilisation des publics au développement durable : on est ainsi acteur du changement.

Cette fiche méthodologique offre des repères, propose des conseils pour construire une démarche de développement durable adaptée à son festival, optimiser les résultats et éviter les écueils.

Pourquoi mettre en oeuvre une démarche de développement durable dans mon festival ?

Constats

- Chaque festival exprime un projet particulier selon ses priorités et ses envies, selon sa localisation, les caractéristiques de ses publics, sa taille, les moyens dont il dispose, les composantes de son projet culturel et artistique.
- La production d'un festival dépasse les projets artistiques et culturels et croise des domaines variés : transports, gestion de site, prévention des risques, emploi et formation, etc.
- La réflexion développement durable vise à assurer justement la durabilité des projets et à répondre aux besoins actuels.

Objectifs opérationnels

- Engager une démarche globale de développement durable au sein de l'organisation du festival
 - Réaliser un état des lieux des pratiques et du contexte
 - Identifier les enjeux propres au festival
- Impliquer les différentes parties prenantes et organiser la concertation (connaître leurs attentes)
- Formaliser par un document rédigé la démarche propre au festival
 - Fixer les axes de progrès à investir dans les années à venir
 - Définir un 1er plan d'actions sur une période définie et les indicateurs d'évaluation.
- Mettre en oeuvre ce plan d'actions
- Evaluer la pertinence des axes et les résultats du plan d'actions

Autour de la démarche

Impulser la démarche

L'initiative doit être portée par la direction et partagée par l'ensemble des acteurs du festival, afin de donner le poids nécessaire auprès des publics. La direction doit être le moteur afin de légitimer la dynamique qui va se créer à l'intérieur de l'organisation.

Il s'agit de donner lieu à des échanges grâce à une présentation, un débat, etc. et d'inviter à la concertation les différents acteurs afin de construire un projet sur la base de contributions individuelles ou collectives.

Le conseil d'administration du festival sera amené à débattre et à valider le projet.

Organiser le pilotage

La démarche doit être conduite par un ou des référents développement durable. Celui-ci :

- coordonne la démarche,
- l'anime avec les acteurs et partenaires,
- prépare les décisions (investissements humains et financiers) à soumettre au Conseil d'administration. Ses missions peuvent être détaillées.

Cependant tout ne repose pas sur les seules épaules du/des référents : une concertation réunissant l'ensemble des acteurs et partenaires du festival peut être organisée dès le lancement de la démarche.

Profiter des cadres offerts par l'organisation du festival : réunions collectives, rencontres avec les partenaires, comptes rendus et notes d'information, debriefings, conférences de presse, etc. pour piloter la démarche

Informier et communiquer

En apportant à tous le même niveau d'information, la communication vise à transmettre à tous, le goût de débattre et d'agir. Pour cela, présenter simplement les engagements du festival, les moyens d'actions pour les différents acteurs et publics et les résultats des actions (les bilans).

Il n'est pas question de « verdir » l'image du festival ni d'auto satisfaction !

Ce qui prime, c'est la capacité à mobiliser les acteurs et à donner des résultats positifs et visibles.

Profiter des rendez-vous avec les différents partenaires pour leur faire part de la démarche et connaître leurs attentes, échanger avec les fournisseurs sur leurs ressources humaines et les caractéristiques écologiques de leurs produits, etc.



La question des financements

S'engager dans une démarche développement durable ne demande pas forcément d'engager des financements importants. On peut commencer par privilégier la recherche d'actions simples plutôt que la dépense.

Des partenaires et programmes peuvent accompagner ces démarches dans le cadre du projet global ou pour des actions particulières.

Les collectivités locales peuvent soutenir la démarche : la communauté de communes ou d'agglomération, le département, la région, ...

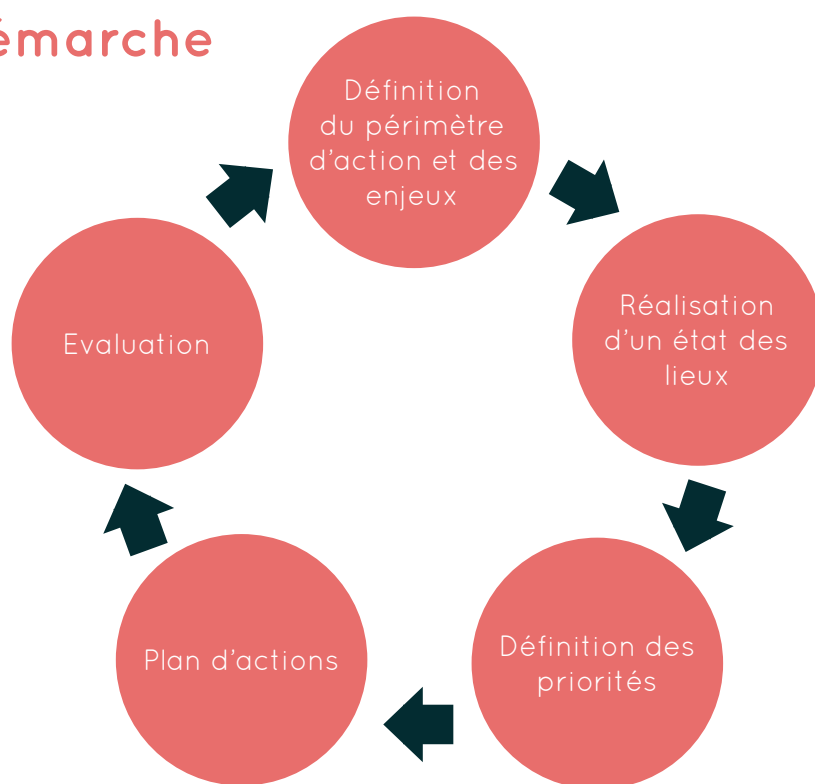
L'ADEME Bretagne accompagne les projets innovants portant sur les économies d'énergies, la gestion des déchets dans les événements, les transports.

Des partenariats cohérents peuvent être mobilisés pour des actions précises et apporter des moyens matériels, des compétences, à travers la mécénat par exemple (cf. fiche pratique Mécénat).

Les étapes de la démarche

Dresser le contexte et donner un sens à la démarche

Noter sur un même document : les chiffres clés de l'événement, les valeurs, les raisons de s'engager en faveur du développement durable, les bénéfices attendus, les attentes éventuelles des partenaires, les opportunités mais aussi les risques à ne rien faire. Cela constitue la feuille de route, ce qui donne un sens à la démarche.



Etablir le périmètre de la démarche

Identifier les enjeux du développement durable du festival : l'environnement, la cohésion sociale, les achats, les consommations, la citoyenneté... Sont concernés : les lieux, les sites, les équipements, les approvisionnements, les consommations, les déplacements, la sécurité des équipes et des publics mais aussi les actions culturelles et le projet artistique, les publics et les actions citoyennes, les coopérations avec les associations, les collectivités et les partenaires...

Identifier les parties-prenantes et les préciser en fonction de leur implication dans le projet.

Faire un état des lieux

- Quelle est la réalité du festival en termes d'impacts environnementaux et sociaux, les actions déjà en place et leur efficacité ?
- Quels sont ses points forts et faibles ? Sur quelles capacités culturelles, humaines, techniques et financières est-il possible de s'appuyer ?
- Quels sont les axes prioritaires, les envies, les attentes ? Est-on prêt ?
- A partir d'un état des lieux des différentes actions de la dernière édition du festival (données quantitatives et qualitatives), vous amèneront à tous des repères concrets.

Fixer les objectifs

Il s'agit de se donner un cap fixant les axes de progrès à investir dans les années à venir (3 ans, 5 ans...). La démarche développement durable du festival s'inscrit alors dans le projet de sa structure, et constitue la base de tout plan d'actions à venir. Il peut être ajusté ou renforcé dans ses objectifs, au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions, des éditions et de l'évolution du festival.

La démarche doit être formalisée par un document écrit dont la rédaction reste libre.

Chaque action peut être définie et précisée en suivant un découpage «enjeu/finalité/objectif/indicateur d'évaluation».

Les + de la formalisation

- Pouvoir transmettre en cas de départ
- Ne pas repartir de zéro
- Conserver les contacts utiles
- S'engager
- Partager
- Communiquer

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action

- Définir un 1er plan d'actions sur une période définie : 1, 2 éditions, au maximum 3 éditions. Il peut être découpé de plusieurs façons : acquis/en cours/à travailler/, prioritaire/à travailler/maintenir une veille, court terme/long terme, social/économique/environnement, etc.
- Choisir les actions prioritaires : ne pas être trop ambitieux, se limiter à 2 ou 3 actions par an.
- Mobiliser les partenaires
- Organiser les travaux et les groupes de travail, les pilotes, le calendrier du comité de pilotage, les outils d'échanges et d'information,
- Sélectionner les indicateurs d'objectifs et de résultats,
- Concevoir une fiche par action (moyens nécessaires, échéance, référent...)
- Rédiger, diffuser et mettre en œuvre le 1er plan d'actions !

Mesurer l'impact et l'efficacité de la démarche

Deux méthodes d'évaluation sont possibles : en interne ou par audition extérieure, ce qui permet d'avoir un nouveau regard sur ses pratiques. Les manifestations culturelles de Bretagne peuvent par exemple bénéficier gratuitement du diagnostic développement durable opéré par le Collectif des festivals (Voir ressources)

Transparence et amélioration progressive

Il s'agit de mesurer et de valoriser les résultats obtenus par l'action collective, de réfléchir à l'efficacité de la démarche vers une amélioration continue de l'action collective.

- Les actions choisies répondent-elles aux objectifs fixés ?
- La mobilisation des acteurs est-elle suffisante pour contribuer à la réussite de l'action ?
- La répartition des tâches est-elle clairement établie ?
- Dans un souci de transparence et de communication, les résultats obtenus doivent être mis à la disposition des différents acteurs et publics.

Les indicateurs

Après chaque édition, chaque action fait l'objet d'une évaluation, sur la base des indicateurs retenus lors de l'élaboration du plan d'action.

Les indicateurs de mesure doivent être pertinents et facilement disponibles.

Les indicateurs peuvent être structurés selon plusieurs modèles :

- Indicateurs de réalisation (ce que l'on fait) / de résultat (ce que ça produit directement) / d'impact (ce à quoi ça contribue plus largement)
- Indicateurs qualitatifs / quantitatifs
- ...

Veiller à bien observer les résultats des actions et pas seulement ce qui a été mis en place (ex : des poubelles de tri ont été mises en place mais le tri est-il réussi ? ou des places gratuites ont été distribuées à des structures sociales mais ont-elles été utilisées ?)

LE SAVIEZ-VOUS

Des exemples d'indicateurs et de données à collecter pour l'évaluation sont indiqués dans les fiches pratiques thématiques du Collectif (transport, accessibilité, déchets, prévention et réduction des risques, etc.)

Ressources et contacts utiles

Les organismes d'accompagnement d'une démarche Développement durable

LE COLLECTIF DES FESTIVALS accompagne les manifestations culturelles bretonnes au développement durable à travers des ressources documentaires en ligne, des rencontres et formations, et un service de diagnostic développement durable gratuit.

4 Bis Cours des Alliés, Rennes, 02 99 31 70 87, contact@lecollectifdesfestivals.org
www.lecollectifdesfestivals.org

ADEME BRETAGNE Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - 33, Bd Solférino- CS 41217-35012 RENNES CEDEX Tél.: 02 99 85 87 00- www.ademe.fr/bretagne

COMITÉ 21 Comité français pour l'environnement et le développement durable
132 rue de Rivoli- 75001 Paris- Tel: 01 55 34 75 21 - www.comite21.org

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE Au titre de ses politiques publiques, la Région Bretagne est partenaire des acteurs bretons qui souhaitent s'engager dans des actions communes pour le développement durable.

283, avenue du Général Patton, CS 21101-35711 Rennes Cedex 7- Tél: 02 99 27 10 10 –
www.bretagne.fr

Les autres collectivités (départements, communes, groupements de communes), selon leurs compétences. Se renseigner auprès des différents services (culture, déchets, transports, économie...)

Références bibliographiques

DÉCLARATION UNIVERSELLE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE www.lecollectifdesfestivals.org > textes fondamentaux

DÉCLARATION DE FRIBOURG sur les droits culturels www.lecollectifdesfestivals.org > textes fondamentaux

L'AGENDA 21 DE LA CULTURE www.lecollectifdesfestivals.org > textes fondamentaux

NORME ISO 26000 Norme ISO relative à la responsabilité sociétale des organisations

NORME ISO 20121 Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle

LE MANAGEMENT RESPONSABLE DU SPECTACLE, Herry, JC, 2014, Paris : Irma. 159 p.

Edition : Avril 2018